

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE****ARRONDISSEMENT
DE BASTIA****CANTON DE BORG0**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de convocation :**12 novembre 2024****Objet de la délibération :****LYCEE PAUL VINCENSINI
DEMANDE DE SUBVENTION
VOYAGE SCOLAIRE****Le Maire****COMMUNE DE BORG0****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL****Séance du mardi 19 novembre 2024****L'an deux mille vingt quatre
et le 19 novembre**à **dix huit heures** le Conseil Municipal de la Commune de BORG0, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie**PRESENTS :19**

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, NERI Angèle, OLIVA José, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène CHOIX Sabine, SANTINACCI ép GALEAZZI Marie-Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph MILLIEX Didier.

POUVOIRS : 3

DOMINICI Jean-Baptiste a donné pouvoir à OLIVA José, GRAZIANI Murielle a donné pouvoir à PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, APICELLA Lucie a donné pouvoir à NERI Angèle,

ABSENTS : 7

BATAZZI épouse ALBERTINI Christiane, PASQUALINI Pierre Antoine SANTINI Gilda,, BARTOLOTTI Jean Claude, RUTALI Marie Rose GARULLI Alicia, MILANI Paul,

Madame SIMON Marie-Anne a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE PAR LE
LYCEE PAUL VINCENSINI**

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande déposée par le Lycée Paul VINCENSINI.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir apporter son soutien au Lycée Paul Vincensini qui organise un voyage scolaire à Paris pour des classes de 1^{ER} Générales afin de découvrir le patrimoine historique et architectural et de se prononcer sur une d'aide financière d'un montant de 1000 €

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire,
Vu la demande déposée par le lycée Paul Vincensini,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer une subvention de 1000 € au lycée Paul Vincensini.

Que cette dépense sera imputée sur la ligne du budget principal 2024 de la commune au chapitre 65 – article 65748 – fonction 024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES